

AD ACV

mercredi 26 novembre 2025 • 19:00 - 20:00 | Ecole, Semsales

Participants

Présents	François Genoud, André Droux, Jean-Claude Bongard, Joëlle Ducotterd, ainsi que les délégués-ées et invités-ées selon liste
Excusé	Charles Ducrot

1 Ouverture de l'AD

1.1 Accueil - Salutations - Constitution de l'Assemblée - Nomination des scrutateurs

François Genoud, Président de l'Assemblée des délégués de l'ACV, ouvre cette assemblée à 19h00 et procède aux salutations d'usage, comprenant les syndics, les délégués des communes, les députés, la lieutenant de préfet, les collaborateurs et collaboratrices de l'ACV, les invités, ainsi que les représentants de la presse. Il souhaite la bienvenue également à M. Léchot, directeur de la société Compas, mandataire dans le cadre de la pré-étude de la gouvernance régionale (cf pt 9.1).

Il nomme les personnes excusées, entre autres Charles Ducrot, Syndic de Châtel-St-Denis et Président de la Conférence des Syndics, Laurent Menoud, Syndic d'Attalens, Cédric Borer, Président de la Commission financière, les Députés Gaëtan Emonet et Marc Pauchard, ainsi que certains délégués.

Cette assemblée se tient à Semsales. La parole est donnée à la syndique du lieu, **Noémie Berthoud** qui souhaite avec plaisir et honneur la bienvenue à cette assemblée qui a lieu dans l'école primaire. Elle ajoute que les participants sont invités à l'apéritif servi à l'issue de la soirée.

Le Président remercie Mme Berthoud pour son entrée en matière.

Au niveau de la constitution de l'assemblée, **les 9 communes sont présentes. Le nombre de voix 🗳 est de 43, ce qui porte la majorité à 22 voix.**

Le Président nomme ensuite deux scrutateurs, soit Thierry Bavaud de la commune de Châtel-St-Denis et Pascal Grandjean de la commune de La Verrerie. Ils sont d'ores et déjà remerciés pour leur collaboration.

La convocation a été adressée le 3 novembre 2025 à chaque délégué.e. Elle est jointe au présent procès-verbal, ainsi que la liste des présences/excusés et la présentation ppt.

Le Président met en discussion la convocation et l'ordre du jour.

Jean-Claude Bongard, Vice-président de la Conférence des Syndics, prend la parole afin de déposer une motion pour le retrait de la demande d'investissement Plan climat d'un montant de CHF 125'000.-. Il s'agit de reporter cette demande au premier semestre 2026 car à l'heure actuelle, il n'y a pas encore de garantie officielle quant au subventionnement de l'Etat.

Le Président le remercie et met en discussion cette proposition qui émane de la Conférence des Syndics qui s'est tenue jeudi dernier. Il précise que c'est bien une proposition de retirer ce point ce soir et qu'il sera reporté à la prochaine assemblée qui suit l'officialisation du subventionnement de l'Etat.

Avant de passer au vote, **le Président** demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de cette proposition. Ceci n'est pas le cas, la motion est acceptée à l'unanimité. Le pt 6 à l'ordre du jour est retiré. Il explique ensuite que les 3 amendements déposés par les Communes de Châtel-St-Denis et Attalens seront traités au pt 7 juste après le préavis de la Commission financière. **Le Président** donne encore quelques explications sur la procédure de vote des amendements et le déroulement des éléments (discussions, suspension d'assemblée, mot d'ordre des exécutifs, vote) avant le vote final des budgets. Il remercie les délégués qui souhaitent prendre la parole de s'annoncer pour la prise de pv et de faire preuve de clarté et de concision. Les invités quant à eux sont priés d'intervenir si souhaité uniquement en dernière partie d'assemblée non statutaire.

Aucune remarque n'étant formulée, la convocation et l'ordre du jour, tels que présentés avec la motion de biffer le pt 6, sont soumis au vote et acceptés à l'unanimité. L'Assemblée est considérée comme habilitée à délibérer.

 20251126_ACV_AD_FOSC.pdf

 20251126_ACV_AD_Invitation.pdf



2 Approbation du PV

2.1 Assemblée extraordinaire du 25 juin 2025

Le Président mentionne que le procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués a été transmis à qui de droit. Après avoir demandé s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet, il procède à son approbation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 25 juin 2025 est soumis au vote et accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure, Mme Joëlle Ducotterd.

 20250625_ACV_AD_Extra_pv_signe.pdf

3 Objectifs 2026 de l'ACV et de ses commissions

3.1 Présentation

La parole est donnée à **André Droux**, manager, pour une présentation des objectifs 2026 de l'ACV et de ses commissions. Il souhaite tout d'abord rappeler la mission de l'ACV qui est *d'œuvrer ensemble au développement d'un cadre de vie dynamique, résilient et durable pour le bien-être de nos habitants*. Les valeurs sont représentées par les mots *unis, ambitieux et responsables*.

M. Droux commente ensuite rapidement le tableau inséré ci-dessous indiquant à la fois le niveau stratégique des commissions avec leurs lignes directrices et le niveau opérationnel pour ce qui est fait à l'interne. Le rôle de chaque commission y est résumé. Certaines commissions pourraient être renommées à l'avenir.

2026

	Niveau stratégique	Niveau opérationnel
Commission Culture et Sport (tourisme)	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation et validation du plan d'action culture Réalisation et validation du plan d'action sport Intégration tourisme et réalisation de la stratégie touristique régionale 	<ul style="list-style-type: none"> Délégué culturel (ou coordinateur tourisme, culture et sport) Suivi des activités de la commission et mise en œuvre des plans d'actions
Commission Transports (mobilités)	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie afin de favoriser le transfert modal vers des modes de déplacement plus durable Renforcement des partenariats VD-FR. Veille (déplacement des gares, P&R...) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du plan d'actions Coordination et pilotage des projets de mobilités pertinents pour la région (étude Haute Veveyse, lignes de bus, etc.)
Commission Aménagement	<ul style="list-style-type: none"> Suivi de la mise en œuvre du PDR Stratégie de promotion des zones d'activité Stratégie plan climat, attribution 	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour SyZACT et suivi Coordination stratégie de développement économique, PAS, PDR et PDCant, 4S Coordination du plan climat, travail groupe économie concerté
Commission Tourisme (suppression en vue)	<ul style="list-style-type: none"> Développement stratégie tourisme régional à formaliser une fois plans d'actions culture et sport délivrés. Stratégie gouvernance 4S, du tourisme et financements 	<ul style="list-style-type: none"> Coordinateur touristique ACV pour axe projet 4S et coordination C+S+T Finalisation des études du projet 4 saisons (SIA 31-32) Mise en œuvre de la stratégie projet 4S avec la nouvelle gouvernance
Commission Senior +	<ul style="list-style-type: none"> Travail de mise à jour de la vision (groupe de travail Senior) et adaptation contraintes légales confédération, cantons. Stratégie renouvellement mandat prestations Pro-Sen 2027 Réflexions croisées avec les autres commissions (transport, infrastructures) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre plan d'action Pro-Sen 2026 Amélioration communication offre aux seniors sur site web
Commission Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de l'efficience dans la gestion des infrastructures des trois associations selon réponse au projet de gouvernance régionale de 01/2026 	<ul style="list-style-type: none"> Actions 2026 vont dépendre des résultats gouvernance régionale Suivi des activités de la commission (ACV sans infrastructures pour le moment) Comptes consolidés 3 associations et bâtiments, mises à jour, suivi.
Commission Enfance et Jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> 0-12, Suivi stratégique développement parentalité, axe communication, synergies entre les communes 13-25: réflexions politiques et stratégiques à mener 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement coordinatrice 0-12 ans Mise en pratique du plan d'action avec coordinateur (tarifs crèches, priorités inscriptions crèches, ...) Effort sur la communication et les informations aux parents à consolider
Commission Administration, Economie et Finances	<ul style="list-style-type: none"> Revoir les prérogatives de la commission, prioriser Stratégie «soutien» économique ACV envers les PME de la Veveyse (ex tâches de la RGV à réévaluer) stratégie de développement économique à fixer Stratégie de communication poursuivre, règlements finaliser 	<ul style="list-style-type: none"> Consolidation des budgets et des comptes 3 associations, analyses financières Co-organisation manifestations (Bénichon des entreprises) Finalisation Système de Contrôle Interne (SCI) et protection des données

Le Président le remercie pour cette présentation qui n'appelle aucune question.

4 Planification financière

4.1 Présentation

Le Président passe la parole à **Joëlle Ducotterd**, responsable de l'administration pour la présentation de la planification 2026 à 2030. Cette simulation des comptes futurs donne une orientation générale de la gestion financière à moyen-long terme de l'association et de son développement. La planification est présentée pour les années 2027 à 2030 et a été établie sur la base des budgets 2026 soumis ce soir. Les tableaux sont disponibles sur demande et joints au présent procès-verbal.

Planification financière

La planification qui vous est présentée ce soir indique pour les années 2027 à 2030 des chiffres établis sur la base des budgets 2026 qui vous sont soumis ce soir. Cette planification sera donc corrigée si besoin. Elle se veut une simulation des comptes futurs, en adaptation perpétuelle, et non des budgets. Quelques points essentiels sont relevés :

- **Planification des comptes de résultats**

Charges du personnel avec 8 personnes dès 2025 dont 6 sous le chapitre administration générale avec une augmentation de 1% par année, 1 sous enfance et 1 sous tourisme 5/8 et culture et sport 3/8.

Charges d'exploitation sur la base de 8 personnes pour le mobilier et les outils informatiques. Des honoraires pour communication et événementiel et promotion de la région de 25 et 50k.

Revenus mandat de prestations édition Comptoir en 2027 sinon stable.

Culture sport et loisirs Maison des Amériques 900'000 sur 10 ans à zéro. Poste 3/8 coordinateur sur 8 mois en 2026 et 12 mois dès 2027.

Pour les bénéficiaires, les montants ont été adaptés avec une augmentation de la population estimée à 2%. Cela touche la Bibliothèque, Cultur@iles, Comptoir, ou encore l'AJV.

Enfance Poste suppl. TSHM 12-25 ans à supprimer suite à l'AG de l'AJV. Au niveau des revenus, la subvention du SEJ de 35k pour 2026-2027-2028.

Aménagement du territoire avec une étude prévue en 2026 sur la potentialité d'accueils des activités tertiaires.

Amortissements planifiés sur le PDR pendant 10 ans de 2025 à 2034.

Tourisme Poste 5/8 coordinateur 8 mois en 2026 et 12 mois dès 2027.

- **Planification des comptes des investissements**

Prévoyance sociale : Projet-modèle sur les pas des géants - concours - pas retenu - annulé.

Protection de l'environnement : Plan climat régional - décision de la CdS de le repousser.

Tourisme projet 4saisons : un nouveau paquet de 500k pour la 2^e partie de l'étude préalable en 2027

Le Président remercie Mme Ducotterd pour sa présentation et demande si cette dernière suscite des questions. Ceci n'est pas le cas.

 ACV_Planification_fin_2026_2030_vfinale(avantAD).pdf

5 Message Budgets 2026 de l'ACV

5.1 Présentation du budget du compte de résultats

Le Président donne à nouveau la parole à **Joëlle Ducotterd** pour la présentation du budget du compte de résultats 2026. Le message aux budgets et les tableaux sont disponibles sur demande et joints au présent procès-verbal.

Mme Ducotterd précise que la présentation des chiffres du budget est accompagnée comme il se doit, en parallèle, des chiffres du budget de l'année précédente et des chiffres des derniers comptes approuvés. Les chapitres sont passés en revue de manière succincte avec quelques précisions sur les fluctuations importantes.

Budget des comptes de résultats

Légitif 4 AD changement de législature

Exécutif sortie au vert plus importante en vue de la fin de la législature

Services généraux charges rh avec 6 postes mais 8 postes de travail puisque 1 poste sous enfance et 1 poste sous tourisme 5/8 et culture et sport 3/8 - revenus mandat DVSA et année pré-comptoir

Culture, sport et loisirs bibliothèque poste rh 3/8, bibliothèque 12.-, culturailes, poste rh 3/8, soutien comptoir, enveloppe 50k soutiens. A noter que les 50k pour la MdA n'a pas été indiqué en 2026

Prévoyance sociale charges : séniors mandat pro senectute, poste rh 0-12 ans, plateforme coordination, ajv+tshm, pvv / revenus : sub sez

Transports étude amélioration transports en Haute-Veveyse

Aménagement du territoire étude dév.économique concerté (activités tertiaires), amortissement PDR sur 10 ans

Tourisme poste rh 5/8, financement otr, garantie déficit DVSA

Economie soutien friup, évènement économique. Revenus subvention NPR

Finances charges : intérêt emprunt pdr / revenus participation des communes

Les charges du compte de résultats estimées pour le budget 2026 à CHF 2'498'764.50.

Budgets des comptes des investissements

Prévoyance sociale : Projet-modèle sur les pas des géants - concours - pas retenu - annulé

Protection de l'environnement : Plan climat régional - décision de la CdS de le repousser

Economie : Une intention d'engagement d'un montant de 50K supplémentaires pour la suite de la gouvernance régionale -> point présenté plus loin à l'ordre du jour

 2026_ACV_Message_budgets_v_finale(avantAD).pdf

 2026_ACV_Budget_resultats_vfinale(avantAD).pdf

5.2 Présentation du budget du compte des investissements

Joëlle Ducotterd poursuit avec la présentation du budget du compte des investissements 2026. Le message aux budgets et les tableaux sont disponibles sur demande et joints au présent procès-verbal.

Le Président remercie Mme Ducotterd pour cette présentation de la gestion financière prévisionnelle à court terme.

 2026_ACV_Budget_investissements_vfinale(avantAD).pdf

6 Message n°8 Projet Plan climat régional

6.1 Point annulé et repoussé à 2026

Voir pt 1.1

7 Vote final du budget de résultats 2026

7.1 Rapport de la Commission financière

En l'absence du Président de la Commission financière, la parole est donnée à **Nicolas Genoud**, secrétaire de la Commission financière. Il donne lecture au rapport suivant :

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE POUR L'ASSEMBLÉE DES DÉLEGUÉS DU 26 NOVEMBRE 2025

Les membres de la Commission financière ont reçu, par l'intermédiaire des communes, les documents relatifs aux budgets 2026 de l'ACV le 3 novembre 2025 puis personnellement le 11 novembre 2025. La Commission s'est réunie dans les locaux de l'ACV le 12 novembre 2025.

Au cours de cette séance, Mme Joëlle Ducotterd a présenté les budgets aux membres de la Commission, accompagnée de M. Pierre Yves Delcourt. Mme la Responsable de l'administration a répondre aux diverses questions dans la limite des informations dont elle disposait, tandis que le Chef de projet a apporté des précisions sur les aspects techniques. Les autres informations spécifiques ont été transmises par le Manager, absent lors de la séance, par courrier électronique dans les jours suivants.

Sur cette base, la Commission a pu établir ses préavis.

La Commission financière tient à remercier Mme Ducotterd ainsi que MM. Droux et Delcourt pour leurs explications et pour les documents fournis.

1. Budgets 2026 : Compte de résultats

La Commission financière relève que les charges du compte de résultats sont de CHF 2'498'764,50. Cela représente une hausse globale de 6% par rapport au budget 2025 (CHF 2'348'495.-).

La Commission financière souhaite souligner, en portant à l'attention des délégués, les éléments suivants :

À la fin de l'année 2026, l'équipe de l'ACV devrait être composée de huit collaborateurs-trices, représentant une masse salariale et des charges totalisant CHF 722'400.-, soit près de 30 % du budget. À ce montant s'ajoutent les autres charges relatives au personnel, auxquelles se greffent un palier annuel supplémentaire ainsi qu'une compensation du coût de la vie. Le palier supplémentaire représente CHF 8'400.- pour des postes de cadre. La commission financière comprend la volonté d'uniformisation des adaptations des traitements salariaux au sein des associations du district, mais elle s'interroge sur nos difficultés à suivre les mesures d'économie de l'État lorsqu'un tel programme est lancé. À ce rythme, les locaux actuels risquent prochainement de devenir trop exigus, ce qui impliquerait un déménagement et un niveau de loyer différent.

Le montant alloué aux honoraires pour assistance juridique est doublé, atteignant CHF 10'000.-. Ce montant couvre les conseils nécessaires à l'élaboration des règlements à mettre en place. Tous les documents essentiels au bon fonctionnement de l'ACV ont déjà été rédigés. Il convient de se demander s'il est nécessaire de prévoir cette somme ?

Les comptes « Honoraires pour communication et événementiel » et « Promotion de la région » s'élèvent respectivement à CHF 25'000.- et CHF 50'000.-, soit un total de CHF 75'000.- dans les services généraux. Ceci pose un problème sur le plan comptable car ce montant apparaît en contradiction avec l'art. 34 des statuts de l'ACV, qui ne permet pas le soutien d'un individu. Le contrat initial, prévu pour trois ans (2023-2025) avec l'Office du tourisme, a été repris en 2025 par l'ACV afin de promouvoir la Région et le Projet 4 saisons.

Cependant, la planification financière prévoit désormais cette dépense jusqu'en 2028. Selon le Manager, le contrat est résiliable annuellement et ne serait renouvelé que si les objectifs stratégiques sont atteints.

Cette manière de procéder interpelle la Commission financière. Le précédent ainsi créé sera difficilement défendable auprès d'autres « champions en devenir », même si leur notoriété n'atteindrait pas un niveau international et une même renommée. La question se pose : Alexis Monney a-t-il encore besoin de notre soutien ?

La Commission reconnaît la pertinence du soutien apporté dans les premières années de sa carrière, mais se questionne sur le soutien d'une telle aide à l'avenir.

De plus, la Commission financière s'interroge sur les réelles retombées et la valeur générée par ce soutien et si cette image représente un montant de cette hauteur ? Elle met en évidence la nouvelle façon de faire et s'interpelle sur les missions de l'ACV de promouvoir la Région ce qui est normalement le rôle de l'ORT.

Le budget 2026 prévoit un poste de Coordinateur Culture/Sport (3/8) et Tourisme (5/8), avec des charges s'élevant à CHF 70'800.- pour 2026 (sur 9 mois), puis annualisées à CHF 94'000.-. À cela s'ajoutent des frais de formation, de recrutement, d'autres charges du personnel, ainsi que des dépenses pour l'équipement de bureau, le matériel informatique, l'acquisition de logiciels et de licences, pour un montant total d'environ CHF 8'000.-.

Pour rappel, dans le budget 2025, un poste d'agent de développement touristique avait été proposé. Dans son préavis, la Commission financière avait souligné une forte augmentation des charges concernant le tourisme et avait demandé des clarifications sur le fonctionnement et le financement des structures liées au tourisme régional, en particulier entre ce nouveau poste, l'Office du tourisme régional (OTR) et les diverses commissions ou comités existants dans le district. Il avait été assuré que l'année 2025 serait utilisée pour clarifier cette situation.

Lors de l'assemblée du 20 novembre 2024, la suppression du poste d'agent de développement touristique avait été validée par les délégués.

À ce jour, aucune clarification n'a été apportée à la connaissance des délégués, et un poste de Coordinateur Culture/Sport/Tourisme/Patrimoine est proposé dans le budget 2026. L'explication fournie est la nécessité de transformer les intentions stratégiques en résultats concrets, tout en sécurisant nos investissements et que la charge de pilotage est devenue trop lourde pour être gérée sans ressource dédiée.

La Commission financière s'interroge sur la pertinence de ce poste et sur la possibilité de trouver un tel profil, qui semble être plus un « couteau suisse » qu'un spécialiste. Quelles seront ses tâches précises ? Sera-t-il en charge de mettre de l'ordre dans le secteur touristique ? Le personnel de l'ACV est-il pleinement occupé ? Ne

pourrait-on pas utiliser les ressources internes existantes ou envisager des mandats externes ponctuels afin de mieux cibler les besoins et ainsi réduire les charges ?

De plus, la Commission regrette que la situation n'ait pas été clarifiée comme cela avait été annoncé, et que le refus exprimé par l'assemblée en novembre 2024 n'ait pas été pris en compte.

La Commission comprend la nécessité d'avoir un délégué à la culture, exigée par la loi pour une région, mais déplore le manque de transparence et l'absence de véritable mutualisation au sein du district. Elle insiste sur la nécessité d'attendre les retours des études en cours avant de procéder à de nouveaux recrutements, afin de garantir que toute décision soit fondée sur une évaluation complète des besoins et des priorités.

Ce point doit être mis en corrélation avec le point suivant.

Le financement de l'Office du tourisme régional (OTR) a été réduit à CHF 270'000.-, au lieu des CHF 310'000.- initialement prévus, soit une diminution de CHF 40'000.-. Selon l'email de M. Thomas Steiner, Président de « Les Paccots - La Veveyse Tourisme », porté à la connaissance de la Commission financière, un montant de CHF 310'000.- est pourtant fixé dans le mandat de prestations liant l'ACV à l'OTR, et ce montant ne peut être modifié qu'avec l'accord des deux parties.

La Commission financière est interpellée par cette manière de procéder. Ce montant de CHF 270'000.- devrait être mis en adéquation avec la création du poste de Coordinateur Culture/Sport/Tourisme. Pour rappel, M. Steiner a été élu lors de l'assemblée générale de « Les Paccots - La Veveyse Tourisme » du 29 mars 2025. Avant d'envisager une coupe dans le budget, il serait peut-être plus judicieux de lui laisser une année de fonctionnement pour évaluer ce qu'il peut apporter à la structure.

Deux études sont planifiées, à savoir : CHF 25'000.- pour l'amélioration du transport public en Haute-Veveyse (état des lieux) et CHF 30'000.- pour évaluer le potentiel d'accueil de nouveaux emplois tertiaires en Veveyse. Toutefois, la Commission s'interroge sur la pertinence de lancer ces études à un moment où les finances des communes sont sous pression.

Il semble plus judicieux d'attendre les résultats des études en cours avant de lancer de nouvelles initiatives. Cela permettrait non seulement de mieux évaluer les besoins réels et de prioriser les actions en fonction de la situation financière actuelle. La commission financière se questionne sur la pertinence, le timing et la coordination de ces initiatives avec les groupes de travail existants. Elle recommande d'attendre les résultats des plans directeurs régionaux avant d'engager de nouveaux mandats, afin de s'assurer de leur cohérence avec les priorités stratégiques à long terme.

En conclusion, le budget mobilise des ressources considérables, sans tenir suffisamment compte d'autres priorités essentielles pour la population de la Veveyse. Dans un contexte où les finances des communes sont sous pression et où les mesures d'économies mises en place par l'État de Fribourg s'intensifient, il est impératif de prévoir également des mesures d'économie au sein de l'ACV. Il devient nécessaire d'adopter une gestion rigoureuse des priorités et de réfléchir à une gouvernance régionale adaptée et maîtrisée.

Il est crucial de concentrer les ressources sur des projets ayant un impact direct sur la qualité de vie et le bien-être de tous les habitants du district. Ces projets doivent bénéficier à l'ensemble de la Veveyse car ils viennent s'ajouter aux budgets des communes, eux-mêmes déjà affectés par les mesures d'assainissement des finances cantonales et par l'augmentation constante des charges.

*Pour les raisons précédemment évoquées, la Commission financière émet un **préavis défavorable à la majorité** concernant le budget du compte de résultats 2026 de l'ACV. Elle demande que ce budget soit renvoyé à la Conférence des syndics, afin que celle-ci puisse tenir compte des remarques formulées. La Commission tient néanmoins à saluer les projets en faveur des seniors et de la petite enfance, qui sont des initiatives positives pour la région.*

Pour la Commission financière

Cédric Borer, Saint-Martin, Président, Nicolas Genoud, Châtel-St-Denis, Secrétaire et Benoît Jordil, Granges, membre

Saint-Martin, Châtel-St-Denis et Granges, le 18 novembre 2025

Le Président le remercie pour sa lecture.

7.2 Amendements de Châtel-St-Denis

Le Président informe l'assemblée des deux amendements déposés par la Commune de Châtel-St-Denis.

Mail reçu de la Commune de Châtel-St-Denis le 19.11.2025 informant du dépôt de deux amendements :

*Monsieur le Président de l'Assemblée des Délégué·e·s,
Madame la Responsable de l'Administration,
Mesdames et Messieurs Syndics,
Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils communaux des communes de la Veveyse,*

Dans sa dernière séance, le Conseil communal de la Ville de Châtel-St-Denis a pris connaissance de la convocation et de l'ordre du jour de l'Assemblée des Délégué·e·s de l'ACV qui se tiendra le mercredi 26 novembre prochain, à Semsales.

Après avoir débattu des points à l'ordre du jour, nous vous informons que les Délégué·e·s de Châtel-St-Denis vont déposer deux amendements sur le budget des comptes de résultats 2026, et plus précisément sur les rubriques suivantes :

- **Rubrique no 3290.xxxx.xx Coordinateur culture/sport 3/8 CHF 22'500.00**

L'amendement proposera de supprimer ce poste du budget 2026. Cette requête n'a toutefois pas d'incidence sur le poste de Coordinateur Tourisme pour 5/8, pour lequel le Conseil communal est favorable.

- **Rubrique no 8400.3612.00 Financement de l'OTR CHF 270'000.00**

L'amendement proposera de rajouter le montant de CHF 40'000.00 à la contribution à l'OTR, fixant ainsi la contribution 2026 à CHF 310'000.00.

En vous en souhaitant une bonne réception, nous vous adressons, Monsieur le Président de l'Assemblée des Délégué·e·s, Madame la Responsable de l'Administration, Mesdames et Messieurs Syndics, Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils communaux des communes de la Veveyse, nos cordiales salutations.

 20251126_CHSTD_ACV_AD_Amendement_Contribution_OTR.pdf

 20251126_CHSTD_ACV_AD_Amendement_Coordonnateur_culture_sport.pdf

Le Président propose de traiter les amendements les uns après les autres. La Commune de Châtel-St-Denis et la Commission financière ne souhaitant pas apporter de complément d'information, **le Président** ouvre la discussion sur le premier amendement concernant le poste de Coordinateur culture/sport.

Sans remarque, il est proposé aux délégués de se prononcer sur la proposition de budget de la Conférence des Syndics.

- **Rubrique no 3290.xxxx.xx Coordinateur culture/sport 3/8 CHF 22'500.00**

Proposition de la CdS (budget proposé)



Approbation : 15

Avis contraire : 28

Abstention : 0

La charge présentée dans le budget proposé par la Conférence des Syndics pour un poste de coordinateur culture/sport 3/8 est refusée par 28 voix contre 43 avec la double majorité des voix et des communes.

Proposition de la CdS (budget proposé)

Communes	Pour	Contre	Abstention
Attalens 7	7		
Bossonnens 3		3	
Châtel-St-Denis 18		18	
Granges 2		2	
Le Flon 2	2		
Remaufens 3	3		
St-Martin 2		2	
Semsales 3		3	
La Verrerie 3	3		
Total 43	15	28	43

7.3 Amendements d'Attalens

Le Président informe l'assemblée de l'amendement déposé par la Commune d'Attalens.

Mail reçu de la Commune d'Attalens le 21.11.2025 informant du dépôt d'un amendement :

Monsieur le Président de l'Assemblée des Délégué·e·s,

Mesdames et Messieurs Syndics,

Mesdames et Messieurs les représentants des Conseils communaux des communes de la Veveyse,

Dans sa séance du 17.11.2025, le Conseil communal d'Attalens a pris connaissance l'ordre du jour de l'AD de l'ACV qui aura lieu mercredi 26 novembre prochain à Semsales.

Après avoir traité les points à l'ordre du jour, les délégués vont déposer un amendement visant à supprimer du budget la rubrique 8400.3010.00 Coordinateur tourisme 5/8 (80-100% dès avril 2026) (3/8 voir culture/sport) tout en maintenant le budget pour un Coordinateur culture/sport (3290.XXXX.XX)

En vous remerciant d'avance de prendre bonne note, nous adressons nos meilleures salutations.

Eliot Savoy de la Commune d'Attalens rappelle que sa commune tient la ligne déjà défendue lors de l'Assemblée des budgets 2024 à savoir que le tourisme n'est pas estimé par sa commune comme une priorité.

Il n'y a pas de souhait de prise de parole de la Commission financière. La discussion est ouverte sur ce point.

Marc Fahrni, Syndic de La Verrerie, souhaite apporter quelques éléments concernant le projet 4 Saisons car les élus n'ont pas tous le même degré de connaissance des dossiers. Il explique avoir accepté le mandat de représenter l'ACV au sein du Conseil d'administration de DVSA et peut donc apporter des informations pertinentes sur les dernières décisions prises. DVSA a engagé un chef d'exploitation pour la station des Paccots et va prochainement mandaté un chef de projet. En effet, au niveau du développement du projet 4 Saisons, l'ACV a terminé son travail sur le Masterplan. La suite va être donnée à quelqu'un qui connaît son travail afin de finaliser le projet. Il s'agira d'un mandat donné selon l'effectif de travail à réaliser. Il ajoute que le projet doit être finalisé dans un laps de temps de quelques mois afin de le présenter au Canton et répondre à la Loi. Il rappelle les subventions cantonales qui peuvent être de 49% si le projet est reconnu d'importance cantonale, sinon maximum 7%. C'est très important de faire le

maximum pour y arriver. Il insiste pour que l'ACV soit toujours en adéquation avec ce projet. Il y a d'abord eu le soutien de CHF 660'000.-, puis la garantie de déficit de CHF 150'000 sur 5 ans et enfin l'actionnariat de CHF 100'000.-. Aujourd'hui, **Marc Fahrni** encourage les délégués à soutenir un poste de coordinateur afin d'apporter des forces métiers pour accompagner la suite de ce projet, en collaboration avec le chef de projet de DVSA. Il regrette d'ailleurs les propos tenus par la Commission financière.

André Droux précise qu'il s'agit de deux postes distincts mais complémentaires.

Sans autre remarque, il est proposé aux délégués de se prononcer sur la proposition de budget de la Conférence des Syndics.

8400.3010.00 Coordinateur tourisme 5/8

Proposition de la CdS (budget proposé)



Approbation : 28

Avis contraire : 15

Abstention : 0

La charge présentée dans le budget proposé par la Conférence des Syndics pour un poste de coordinateur tourisme 5/8 est acceptée par 28 voix sur 43 avec la double majorité des voix et des communes.

8400.3010.00 Coordinateur tourisme 5/8

Proposition de la CdS (budget proposé)

Communes	Pour	Contre	Abstention
Attalens 7		7	
Bossonnens 3		3	
Châtel-St-Denis 18	18		
Granges 2		2	
Le Flon 2	2		
Remaufens 3	3		
St-Martin 2	2		
Semsales 3		3	
La Verrerie 3	3		
Total 43	28	15	43

7.4 Amendements de Châtel-St-Denis

Le Président traite ensuite le deuxième amendement déposé par la Commune de Châtel-St-Denis concernant le financement de l'OTR.

- Rubrique no 8400.3612.00 Financement de l'OTR CHF 270'000.00**

Nicole Tille de la Commune de Châtel-St-Denis souhaite préciser que sa commune a proposé cet amendement afin de respecter la convention entre l'ACV et l'OTR en proposant de maintenir le montant de CHF 310'000.-.

La Commission financière ne souhaite pas apporter de complément d'information.

Sans remarque, il est proposé aux délégués de se prononcer sur la proposition de budget de la Conférence des Syndics.

Proposition de la CdS (budget proposé)



Approbation : 22

Avis contraire : 21

Abstention : 0

La charge présentée dans le budget proposé par la Conférence des Syndics pour un soutien de l'OTR de CHF 270'000 est acceptée par 22 voix sur 43 avec la double majorité des voix et des communes.

Rubrique no 8400.3612.00 Financement de l'OTR CHF 270'000.00

Proposition de la CdS (budget proposé)

Communes	Pour	Contre	Abstention
Attalens 7		7	
Bossonnens 3		3	
Châtel-St-Denis 18			18
Granges 2		2	
Le Flon 2		2	
Remaufens 3		3	
St-Martin 2		2	
Semsales 3			3
La Verrerie 3		3	
Total 43	22	21	43

7.5 Discussion / Adoption du budget

Le Président ouvre la discussion sur le budget en général.

Jean-Claude Bongard souhaite intervenir au sujet de l'absence du manager mentionnée dans le Rapport de la Commission financière. Il y a visiblement eu un manque de coordination entre l'ACV et la Commission financière. Le Président propose qu'une séance soit organisée rapidement afin d'en discuter.

Yves Currat de la Commune de St-Martin transmet le message suivant :

La Commune de St-Martin approuve le budget 2026 tel que présenté. Toutefois, les charges aux comptes 2024 s'élevaient à CHF 1'900'000.-. Celles-ci ont été portées à CHF 2'300'000.- au budget 2025 pour s'approcher des CHF 2'500'000.- au budget 2026. La Commune de St-Martin demande qu'à l'avenir l'ACV donne des priorités pour maîtriser l'évolution de ses charges, faute de quoi la Commune de Saint-Martin se verrait contrainte de refuser les budgets des années suivantes.

Le Président le remercie pour le retour de sa commune.

Raffael Favaretto de la Commune de Le Flon transmet le message suivant :

Cher Président, cher membre du comité, chères Déléguées et Délégués, Le conseil communal de Le Flon a pris connaissance du rapport de la commission financière et l'a étudié en détail. Il y a plusieurs points qui sont mis en avant et qui pourrait être rediscuté en Conférence des Syndics.

Cependant, pour nous le montant de 25'000 CHF prévu pour l'étude sur les transports publics en Haute Veveyse doit être maintenu. Ces derniers sont inclus dans le PDR et devraient être prioritaires. Ils doivent être considérés comme une mesure essentielle pour l'amélioration de la desserte en bus dans notre région ce qui impactera positivement sa qualité de vie, le bien être des citoyens et son attractivité.

Pour ces raisons, nous demandons dans tous les cas de maintenir la ligne 6210.XXXX.XX "Études pour l'amélioration des transports en Haute-Veveyse" au budget.

Le Président le remercie pour le retour de sa commune. Il n'y a pas d'autres souhaits d'intervention. **Le Président** décide de suspendre l'assemblée à 20h pour 10 minutes environ permettant les discussions nécessaires en plénum et par commune.

L'Assemblée reprend à 20h13. Avant de passer au vote, **le Président** rappelle à l'assemblée qu'en cas de refus/d'absence de budget, la Conférence des Syndics dispose de 60 jours pour proposer un nouveau budget. Dans l'intervalle, seules les dépenses essentielles pourront être faites, comprenant les charges salariales.

Le Président propose de passer au vote.

Approbation : 33



Avis contraire : 2

Abstention : 8

Le budget de résultats 2026 comprenant les 3 amendements précédemment votés est accepté par 33 voix sur 43 avec la double majorité des voix et des communes.

Budget final 2026 avec les amendements

Communes	Pour	Contre	Abstention	
Attalens 7	7			
Bossonnens 3			3	
Châtel-St-Denis 18	18			
Granges 2			2	
Le Flon 2		2		
Remaufens 3	3			
St-Martin 2	2			
Semsales 3			3	
La Verrerie 3	3			
Total 43	33	2	8	43

8 Vote final du budget des investissements 2026

8.1 Discussion / Adoption du budget

Nicolas Genoud indique que la Commission financière donne un préavis favorable aux investissements.

Avant de passer au vote, **le Président** ouvre la discussion sur le vote final. Il n'y a pas d'autres réactions ou remarques. Les délégués sont priés d'approuver cette charge en levant leur bulletin de vote.

Approbation : 43



Avis contraire : 0

Abstention : 0

Le budget des investissements 2026 est approuvé à l'unanimité des voix et des communes.

9 Gouvernance régionale

9.1 Point de situation de la pré-étude

Le Président revient rapidement sur l'historique du projet avant de donner la parole à M. Léchot pour des explications et une synthèse du rapport.

M. Léchot commente les slides de sa présentation qui sont jointes au présent pv et disponibles sur demande, ainsi que le rapport et la synthèse. Il rappelle tout d'abord l'objectif de l'étude. Conformément à la volonté exprimée par les autorités des communes du district de la Veveyse, l'objectif des travaux dont rend compte le rapport était d'analyser les stratégies alternatives envisageables en matière de réforme de la gouvernance régionale et, le cas échéant, déterminer quelle stratégie apparaîtrait la plus opportune et convaincante.

Il cite les stratégies alternatives :

1. Statu quo
2. Statu quo+, avec réforme « à la marge » du fonctionnement actuel
3. Création d'une association à buts multiples
4. Création d'une commune unique
5. Développement de fusions à plus petite échelle (Haute-Veveyse, Châtel-St-Denis, Basse-Veveyse, autre).

Les différentes phases du projet sont expliquées dont la phase actuelle appelée phase stratégique. Les différents axes d'analyses sont ensuite commentés avec les appréciations par critères. Il y a l'axe développement et rayonnement, l'axe finances et fiscalité, l'axe d'opinion publique et identité locale, l'axe tissu communal et l'axe prestations.

Les résultats sont déclinés ensuite en différentes variantes, soit fusion à neuf communes, fusion Basse-Veveyse, fusion Haute-Veveyse, Fusion Châtel-St-Denis-Remaufens.

M. Léchot termine sa présentation par des recommandations. En conclusion, les analyses effectuées permettent d'éclairer le débat en termes techniques, en considérant les dimensions usuellement examinées dans les problématiques de fusion de communes et de réforme de gouvernance communale.

Elles proposent aux responsables politiques une base de décision qui leur permet d'effectuer leur propre appréciation, politique cette fois, de la situation. Et de donner une direction politique pour la suite du processus, que ce soit une fusion de l'ensemble des communes du District de la Veveyse, plusieurs fusions avec des périmètres plus resserrés (Basse-Veveyse, Châtel-St-Denis, Haute-Veveyse) ou, simplement une réforme des collaborations intercommunales (association à but multiple, réforme « à la marge » des intercommunalités existantes) sans modifications des structures communales.

Le Président remercie M. Léchot pour la clarté de ses explications qui démontrent que le statu quo n'est pas la solution privilégiée. Il ouvre ensuite la discussion.

Eliot Savoy tient à faire une remarque. Lors de la dernière assemblée, il avait émis le souhait que cette analyse soit faite de manière neutre. Cela a été respecté et il tient à remercier le Préfet pour cela. Effectivement, le Président rappelle que les trois éléments importants ont été respectés, soit neutralité, transparence, méthode participative.

Raffael Favaretto de la Commune de Le Flon comprend que la recommandation n'est pas de fusionner les associations. **M. Léchot** répond que cette solution, nommée statu quo+, n'est pas écartée. Elle permettrait déjà une amélioration de la gouvernance. Tout est ouvert et ce sont les communes qui décident quelle option choisir.

Sabine Comisetti de la Commune de Bossonnens demande quel est l'espace temps nécessaire pour la solution 1. **M. Léchot** l'estime à une législature. Faire vite est souvent très difficile. Le projet comprenant les différentes phases (technique, de participation, d'opinion de la population, et vote) est estimé à une législature. C'est bien d'arriver à faire une phase complète en une législature.

Elle demande encore quelles sont les aides de l'Etat. Il y a effectivement une aide logistique de l'Etat (service juridique, expertises, participation aux frais de projet) ainsi qu'un soutien financier qui permet une part de désendettement. Le Canton a besoin de communes qui soient fortes. C'est pour cela qu'il y a des incitations du Canton. Pour la grande fusion, le chiffre de 6 millions est indiqué.

Pierre-Alain Perroud de la Commune d'Attalens demande si une fusion de certaines communes plus avancées peut se faire avant les autres ou si les 9 communes doivent d'abord se mettre d'accord. **M. Léchot** explique que si cela est ce qui est voulu, chaque groupe peut décider mais c'est mieux de mutualiser les choses. Cela permet de voir la hauteur de l'obstacle.

Au terme des échanges, **le Président** remercie chaleureusement M. Léchot pour sa présentation, son expertise et sa disponibilité.

Le Président explique la suite proposée par le Copil et la CdS. Dans les grandes lignes, le calendrier des deux prochains mois sera le suivant :

- 3 décembre séance de copil - formulation d'un préavis à l'intention de la CdS
- 2 prochaines semaines - discussion dans les exécutifs respectifs pour retour à la CdS avec les 5 variantes
- courant première partie de décembre, sur proposition documentée du GT communication, une information unifiée des conseils communaux à leur législatif à mettre dans les divers à l'oj afin d'informer la population
- 11 décembre - CdS prendra sa décision sur la suite à donner à proposer aux 9 communes. Selon la proposition aura peut-être lieu le 28 janvier 2026 une AD extraordinaire. La convocation devra partir le 8 janvier au plus tard. Si ABMV ou fusion à 9, il faudra une AD pour le crédit d'investissements. Si d'autres variantes choisies, à voir.

Marcos Pires Mendes de la Commune de Bossonnens demande à quel moment une étude sera faite auprès des citoyens. **Le Président** explique être en discussion avec le Groupe de travail pour que la population soit impliquée. Selon le choix qui sera pris, des séances d'information seront prévues dans le 1er trimestre 2026 dans les communes.

Il n'y a pas d'autre remarque, **le Président** remercie l'Assemblée pour son attention.

10 Divers

10.1 Divers

Le Président demande s'il y a des divers.

Jean-Claude Bongard souhaite demander à la Commission financière pourquoi il est demandé dans son Rapport si le personnel de l'ACV est pleinement occupé. **Benoît Jordil**, membre de la Commission financière, explique que dans le contexte du poste de coordinateur tourisme/culture/sport à pourvoir, la Commission financière se posait la question si l'on ne pouvait pas utiliser les ressources internes existantes. **Le Président** répond qu'à chacune de ses visites à l'ACV, il voit l'équipe plutôt très occupée, voir trop occupée.

Le Président indique ensuite que la demande reçue de la Commune de Châtel-St-Denis en lien avec la représentativité des délégués par commune dans les associations est pertinente. Toutefois, elle sera traitée au changement de législature à venir.

Avant de terminer, il souhaite indiquer quelques dates importantes à retenir :

- **22 avril 2026 - Assemblée des comptes des 3 associations** en présence des 65 élus invités, suivie d'un apéritif de remerciements après 5 ans
- **30 mai 2026 - Assemblée constitutive des 3 associations** en présence des 65 nouveaux élus avec présentation des 3 associations, de la Préfecture et de la thématique de gouvernance régionale

Au terme de l'assemblée, **le Président** adresse ses remerciements d'usage. Il remercie tout d'abord les délégués des Communes de la confiance témoignée, les invités, les scrutateurs, les membres de la Conférence des Syndics et le personnel de l'ACV. Il remercie les nombreux partenaires, Thomas Steiner, Président de l'OTR, M. Léchot et ses collègues de Compas, et la presse.

La séance est levée à 21h12 avec une suspension de 13 minutes.

Les personnes présentes sont invitées à partager un moment de convivialité autour d'une agape offerte par la Commune de Semsales qui en est vivement remerciée.

Jean-Claude Bongard exprime également sa gratitude envers le Président de l'Assemblée des délégués pour son travail et sa motivation à développer l'ACV, œuvrant ainsi pour le bien-être de la Veveyse.

François Genoud

Préfet et Président AD

Joëlle Ducotterd

Responsable de l'administration